



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024

Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identification de produit

CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse

UFI : XU00-J010-300C-TE84

Nom commercial : CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage: Parfum d'ambiance à usage commercial uniquement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LAMPE DU PARFUMEUR
19 RUE DENIS PAPIN
45240 LA FERTE SAINT AUBIN
France

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Anti-Poison Paris : 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
ED12A Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2A
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
FL2 Liquides inflammables 2
STO-SE3-NE Toxicité organes cibles - exposition 3 NE

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 - Peut produire une réaction allergiqueTETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, Acetyl cedrene.

2.2. Elements d'étiquetage

Classification GHS :

(LégislationCLP)



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

Mention d'avertissement : DANGER

ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2
ED12A Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2A
EHC3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
FL2 Liquides inflammables 2
STO-SE3-NE Toxicité organes cibles - exposition 3 NE

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

EUH208 - Peut produire une réaction allergique TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, Acetyl cedrene.



2.3. Autres dangers

En tenant compte uniquement des informations actuellement en notre possession: ce mélange ne contient pas de substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, dont la concentration est supérieure ou égale 0.1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
Recherches en cours de nouvelles substances à nommer

Contient Isopropyl alcohol

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Liste des composants à signaler :

3.1. Substances

NON CONCERNE

3.2. Mélanges

Numéro d'identification	Substance	Classes danger & Phrases H	LCS / Facteurs M / ATE VLEP / VMEP	Pourcentage %
CAS# 67-63-0 EINECS# 603-117-00-0	Isopropyl alcohol	ED12, ED12A, FL2, STO-SE3-NE H319, H319, H225, H336		[92-94]
CAS# 32388-55-9 EINECS# 251-020-3	Acetyl cedrene	EHA1, EHC1, SS1B H400, H410, H317		[0-2]
CAS# 68155-66-8 EINECS# 268-978-3	TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	EHC1, SCi2, SS1B H410, H315, H317		[0-2]



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

En tenant compte uniquement des informations actuellement en notre possession: ce mélange ne contient pas de substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, dont la concentration est supérieure ou égale 0.1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
Recherches en cours de nouvelles substances à nommer

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

NON CONCERNE

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

NON CONCERNE

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire type Dacryosérum. Si trouble consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Vêtements souillés : Retirer les vêtements souillés et ne les réutiliser qu'après décontamination.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

CO2, Poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit est inflammable

Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6. MESURES EN CAS D'ECOULEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection respiratoire peut être nécessaire.



Fiche de données de sécurité

Édité le :

16/12/2024

CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse

Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024



6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l'eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4. Référence à d'autres sections

NON CONCERNE

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Eviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- A l'abri de source de chaleur, rayons directs du soleil

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec savon doux et de l'eau avant de manger, boire, de fumer et avant de quitter le travail.

8. PREVENTION DE L'EXPOSITION/VETEMENTS ET ACCESSOIRES DE PROTECTION

8.1. Paramètres de contrôle

NON CONCERNE

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments, boissons.

Equipements de protection individuelle :

- Protection des mains : Protection non requise.
- Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

-Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur :	Incolore
Solubilité dans l'ethanol :	oui
Indice de réfraction à 20°C :	[1.370 ; 1.380]
Odeur :	Boisée
Densité relative (d20/20) :	[0.780 ; 0.790]
Solubilité dans l'eau :	non
Aspect :	Liquide
Point Eclair :	[10 ; 15]

9.2. Autres informations

NON CONCERNE

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

NON CONCERNE

10.2. Stabilité chimique

NON CONCERNE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

NON CONCERNE

10.4. Conditions à éviter

NON CONCERNE

10.5. Matières incompatibles

NON CONCERNE

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Éviter le contact avec toute flamme ou étincelle. Eviter les surchauffes et les rayons directs du soleil. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Acetyl cedrene

ETAO : 4 500,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Information toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Informations Toxicité Aigue :

- **Orale**

Non Déterminée

- **Inhalation**

Non Déterminée

- **Cutanée**

Non Déterminée

11.2. Informations sur les autres dangers

En tenant compte uniquement des informations actuellement en notre possession: ce mélange ne contient pas de substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, dont la concentration est supérieure ou égale 0.1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
Recherches en cours de nouvelles substances à nommer

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

NON CONCERNE

12.3. Potentiel de bioaccumulation

NON CONCERNE

12.4. Mobilité dans le sol

NON CONCERNE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

NON CONCERNE

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

En tenant compte uniquement des informations actuellement en notre possession: ce mélange ne contient pas de substance inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, dont la concentration est supérieure ou égale 0.1% présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.
Recherches en cours de nouvelles substances à nommer

12.7. Autres effets néfastes

NON CONCERNE

13. ELIMINATION



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légagles

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

ADR/ADN/RID:



IMDG:



IATA:



14.1. Numéro ONU

ADR/ADN/RID : 1266 (Code tunnel(D/E))

IMDG:1266

IATA :1266

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/ADN/RID : LIQUIDE INFLAMMABLE POUR PARFUMERIE

IMDG:LIQUIDE INFLAMMABLE POUR PARFUMERIE

IATA :LIQUIDE INFLAMMABLE POUR PARFUMERIE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/ADN/RID : 3

IMDG:3

IATA :3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/ADN/RID : II

IMDG:II

IATA :II

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : NON CONCERNE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Fiche de données de sécurité

Édité le : 16/12/2024 CEDRE DU LIBAN Recharge lampe à catalyse Revision : LSI-2023-LP-1-CLP du 16/12/2024

NON CONCERNE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM

NON CONCERNE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON CONCERNE

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3

- H225** Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319** Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de sécurité selon 2001/58/CEE.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.